

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt sept novembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABAleta, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Clément RAVAUD en date du 22 novembre 2025
Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date 25 novembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration Marie-Pierre ROBERT en date du 26 novembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 27 novembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 20 novembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 novembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Martine LERICHE

Objet : Extension du boulodrome de la ferme du Bois des Biches - Approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Délibération 2025-93

À l'extrême sud du Parc des Sports de Morpiénas, la Ville a réaménagé, il y a plus de 30 ans, un ancien corps de ferme pour créer un boulodrome couvert dans les anciennes granges et un local associatif actuellement mis à la disposition du moto-club des Massottes.

Le projet objet de la présente délibération concerne uniquement la partie « boulodrome » et s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la commune de Panazol en matière d'équipements sportifs et de la volonté de la municipalité de disposer d'installations sportives performantes permettant d'accueillir les sportifs de toutes catégories pour leurs entraînements et des compétitions.

Ce projet vise à améliorer les conditions de pratique des utilisateurs du boulodrome mais également à agir en complément des premières actions de mise en sécurité qui ont été

entreprises en urgence sur le bâtiment au cours de l'été 2024, et enfin à relocaliser sur le site les usages du local « Pétanque » du stade Valière dont la démolition est projetée à court ou moyen terme afin de permettre la réalisation du parc relais du futur BHNS.

Afin de corriger les dysfonctionnements relevés mais également pour accueillir les sportifs de toutes catégories dans des conditions de confort et de sécurité optimales, et disposer d'installations sportives modernes et performantes, la collectivité souhaite engager une opération visant à agrandir le boulodrome de la ferme du Bois des Biches avec comme objectifs de créer :

- deux aires de jeux supplémentaires ;
- un espace de convivialité en remplacement de l'espace de détente existant très sommaire ;
- un espace « table de marque » pour l'organisation des compétitions officielles ;
- des sanitaires.

Attenant à cet ensemble, est également prévu l'aménagement d'une place de stationnement pour les PMR, d'une terrasse en prolongement de l'espace de convivialité qui surplombera les terrains de pétanque extérieurs et des liaisons piétonnes autour du bâtiment qui assurent la liaison entre le boulodrome et le parc de stationnement de la rue Diane Fossey.

Les principales caractéristiques du bâtiment sont les suivantes :

- Surface du boulodrome couvert : 420 m² permettant de disposer de 10 terrains.
- Surface de l'espace de convivialité : 60 m² avec 18,50 m² pour la zone « office - bar ».
- Surface du SAS d'entrée : 15,40 m².

Pour la concrétisation de ce projet, il est donc envisagé de :

- Démolir la barge actuelle pour utiliser le volume complet de la grange.
- Procéder, pour des raisons de sécurité structurelle, à la réfection du mur pignon entre la grange et le local associatif : mise en place d'une arase béton, élévation d'un mur pignon maçonner et chaîné, et reprise des appuis de pannes au sein du mur maçonner.
- Créer une extension au sud-ouest de la grange pour regrouper les locaux manquants (hall d'entrée, sanitaires, espace « table de marque » et espace de convivialité). Cet agrandissement en venant s'accrocher au bâtiment existant et en servant d'appui au mur de façade de la grange permettra en outre d'apporter une réponse aux problèmes structurels diagnostiqués.
- Mettre en conformité les installations électriques du boulodrome et prévoir leur extension pour alimenter les futurs éclairages des terrains extérieurs.
- Mettre en conformité le boulodrome vis-à-vis de la réglementation en matière d'accessibilité des ERP pour les personnes à mobilité réduite (aménagement d'une place PMR à proximité de l'entrée de l'établissement ; création d'un sanitaire PMR ; ...).

Pour la construction de ce nouveau volume contemporain, des matériaux comme le bois et du bardage métallique à joint debout seront utilisés pour venir se marier avec la pierre de la grange et garder une forme de simplicité dans le traitement de ce nouveau volume.

Calendrier prévisionnel d'exécution :

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

• Études de projet	4 ^{ème} trimestre 2025
• Permis de construire	4 ^{ème} trimestre 2025
• Demandes de subvention	4 ^{ème} trimestre 2025 et 1 ^{er} de 2026
• Préparation du DCE	1 ^{er} trimestre 2026
• Consultation des entreprises	2 nd et 3 ^{ème} trimestre 2026
• Choix des entreprises	3 ^{ème} trimestre 2026
• Démarrage des travaux	4 ^{ème} trimestre 2026
• Fin des travaux	3 ^{ème} trimestre 2027

Coût prévisionnel de l'opération :

Sur la base des études réalisées pour cette opération, l'estimation prévisionnelle des dépenses nécessaires à la construction de cette extension s'établit à :

- **500 000,00 € HT** pour le coût prévisionnel des travaux (estimation de la maîtrise d'œuvre en phase AVP) ;
- **37 719,00 € HT** pour le coût des études de maîtrise d'œuvre ;
- **10 181,00 € HT** pour le coût des autres contrats de prestations intellectuelles (études géotechniques ; contrôle technique de la construction ; coordination SPS) ;
- **547 900,00 € HT** pour le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues.

Financement de l'opération :

À partir des éléments précédents, un plan de financement prévisionnel détaillant l'ensemble des subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ainsi, les aides sollicitées sont les suivantes :

- Subvention de l'État au titre de la DETR : 40% du coût prévisionnel de l'opération soit 219 160 € ;
- Subvention du Département de la Haute-Vienne au titre des « Autres équipements lourds » : 20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT, soit 60 000 €.

Délibération :

À l'issue de cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- valider le projet d'extension du boulodrome de la ferme du Bois des Biches et le coût prévisionnel de l'opération ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente de manière synthétique le projet d'extension du boulodrome de la ferme du Bois des Biches et, en particulier, l'intérêt de cette opération et les objectifs visés.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues est estimé à la somme de **547 900,00 € HT**.

Il expose enfin le plan de financement prévisionnel en détaillant les subventions envisagées et leur origine ; les aides sollicitées seront les suivantes :

Plan de financement prévisionnel :

Nature des recettes	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR ou des autres subventions d'investissement (40% du coût prévisionnel de l'opération)	219 160,00 €	40%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE au titre des « autres équipements lourds » (20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 €)	60 000,00 €	11%
VILLE DE PANAZOL	268 740,00 €	49%
Coût total	547 900,00 €	100%

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU le projet d'extension du boulodrome de la ferme du bois des Biches ;

VU les plans du projet annexés à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(7 abstentions)

- **D'APPROUVER** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 547 900,00 € HT ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 novembre 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 03/12/2025

Publié ou notifié

03/12/2025

FERME DU BOIS DES BICHEES



VILLE DE PANAZOL

AVP

TECTUR'A

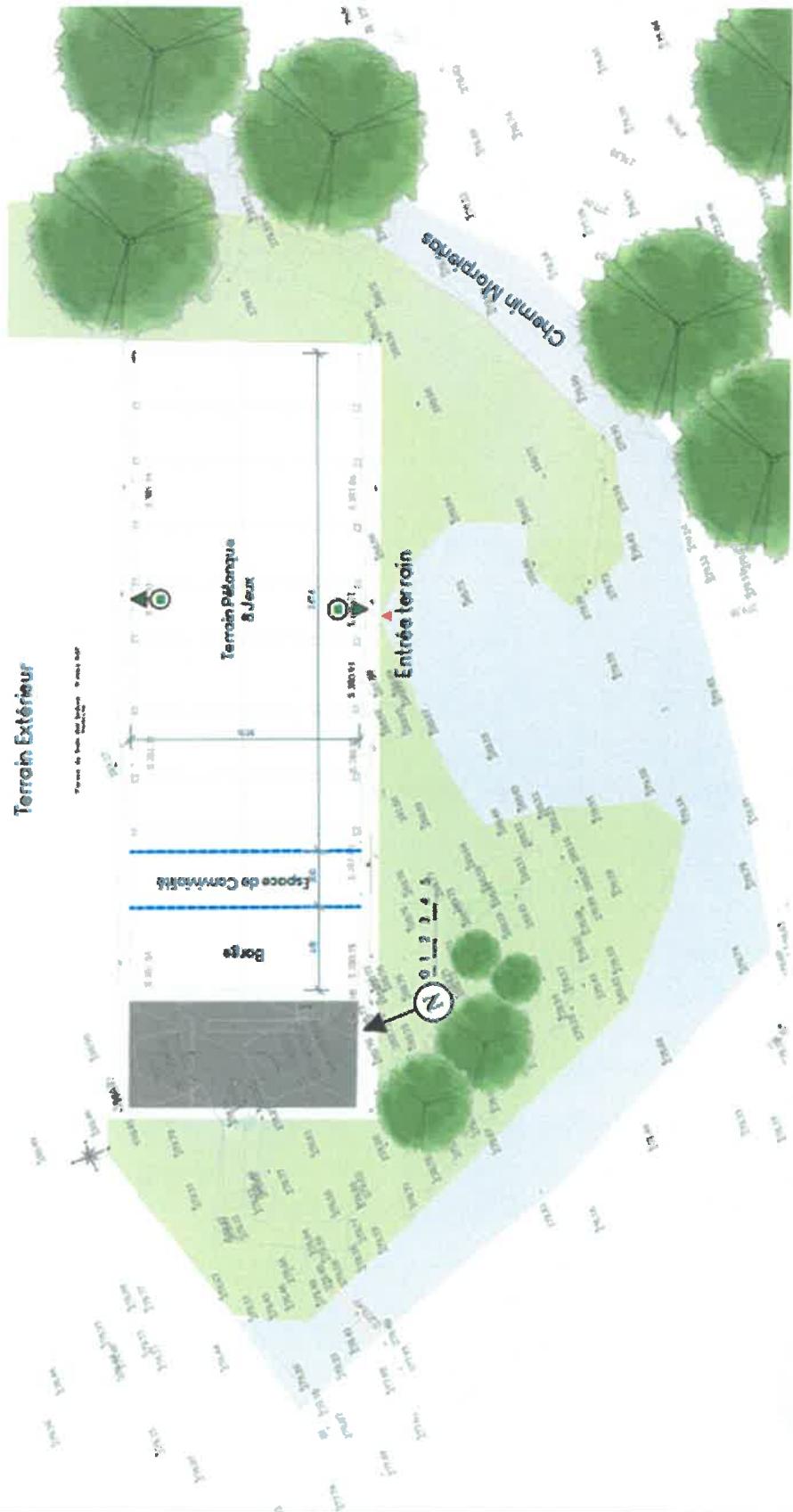
33 Cours Bugeaud - 87000 Limoges

05 55 71 03 74

pauline.boudrie@TECTUR-A.fr

Plan EXISTANT

1.200

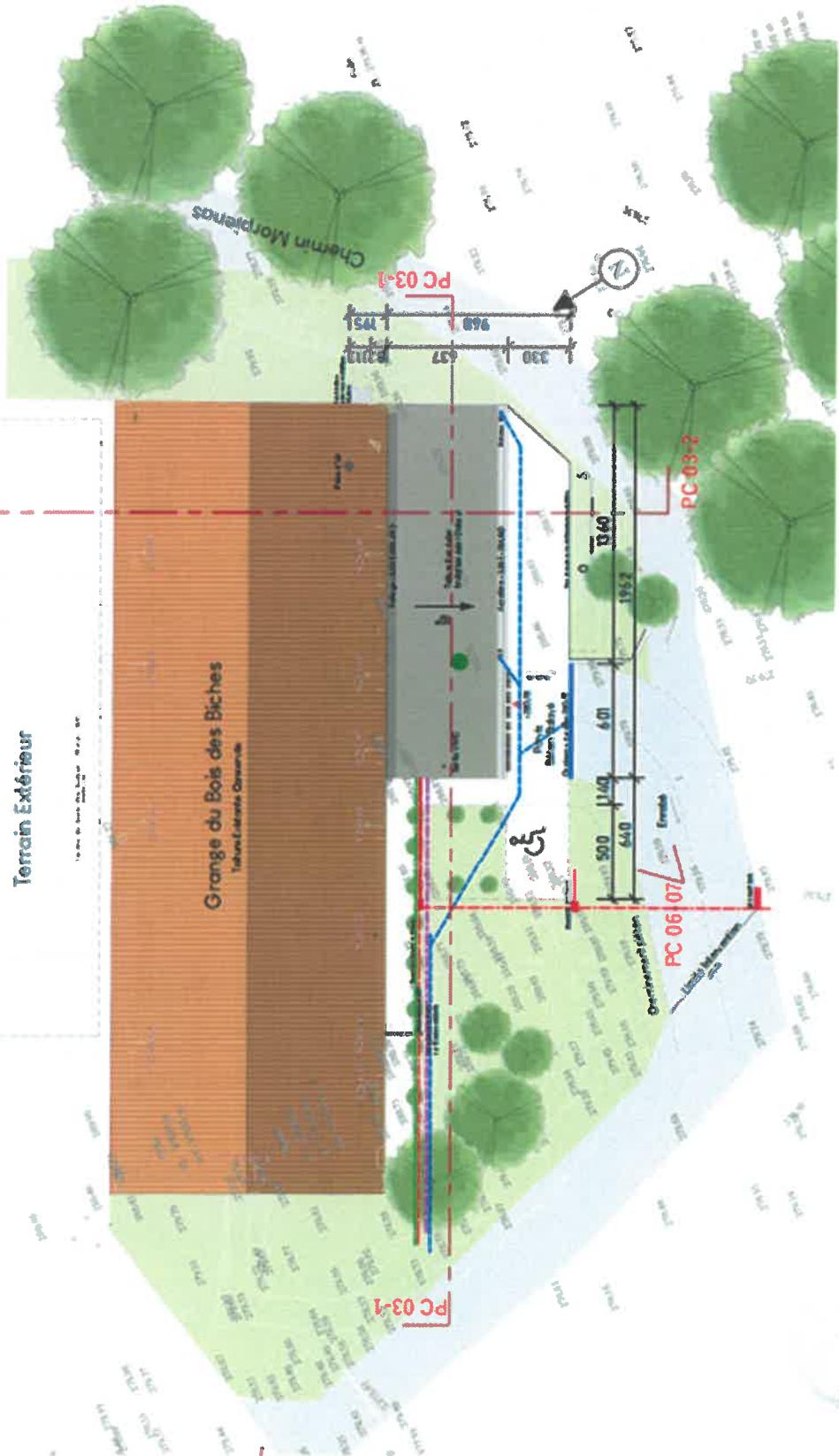


VILLE DE PANAZOL

AVP



Plan MASSE PROJET
1.200

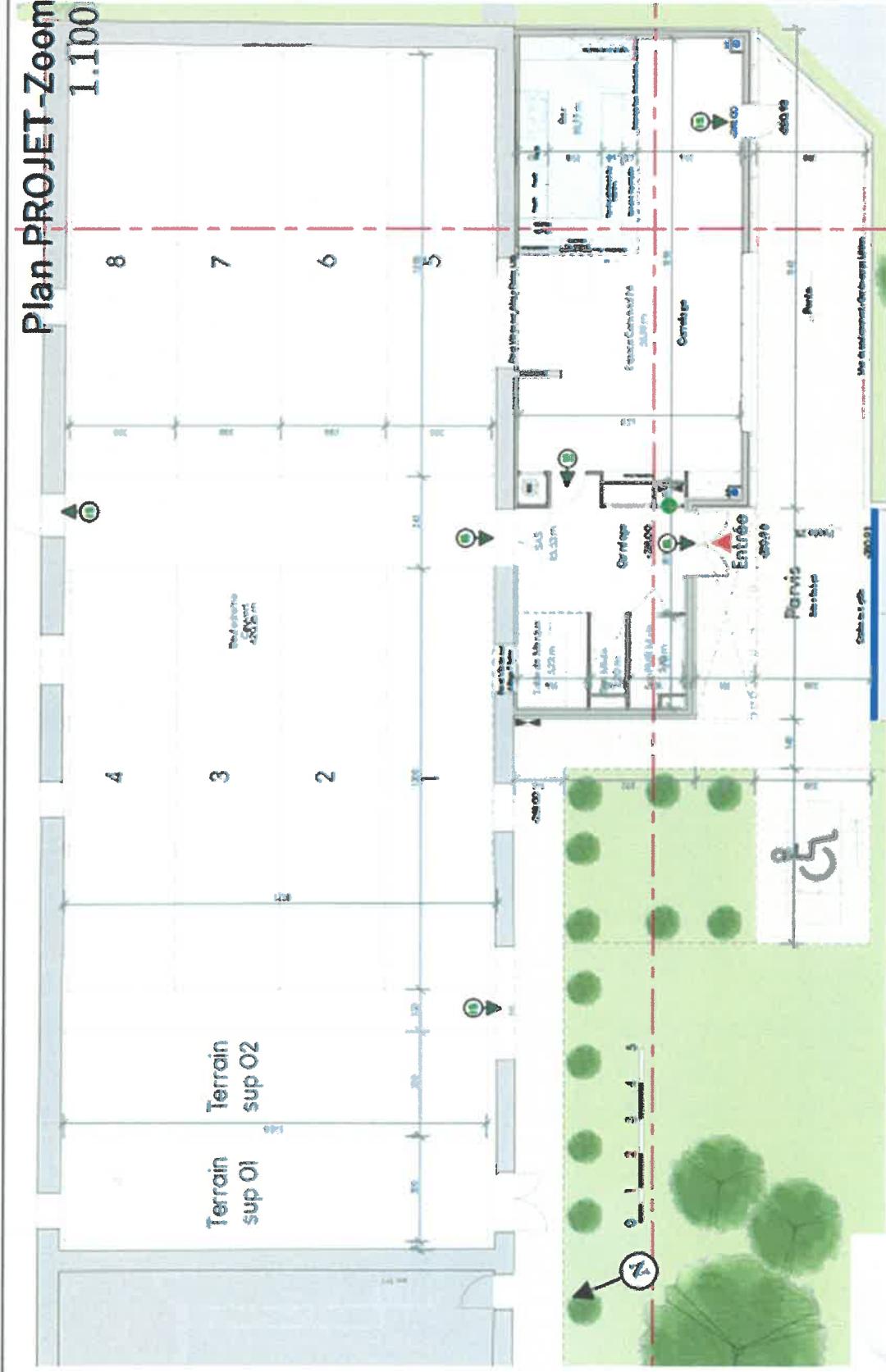


VILLE DE PANAZOL

PC2B

Plan-PROJET-Zoom 1.100

1.100

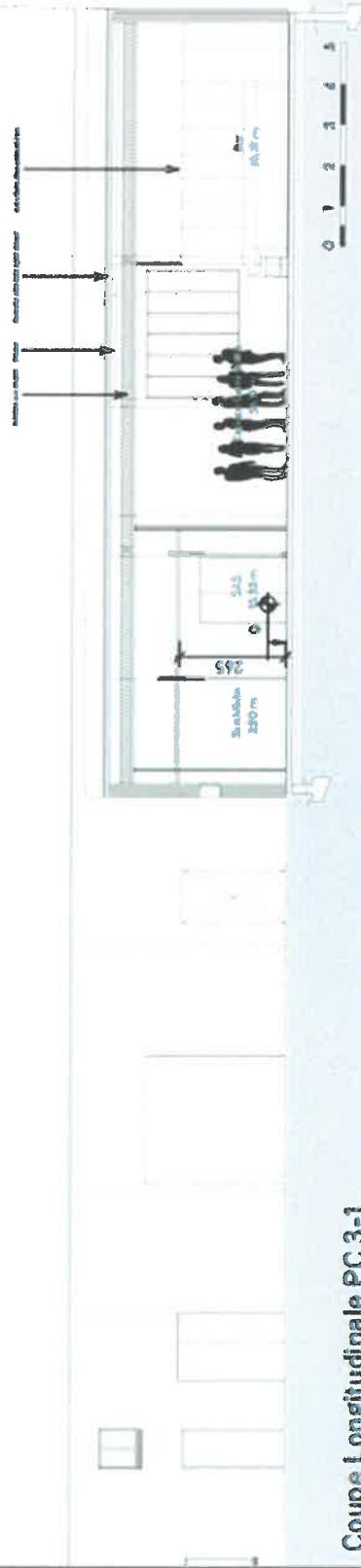


VILLE DE PANAZOL

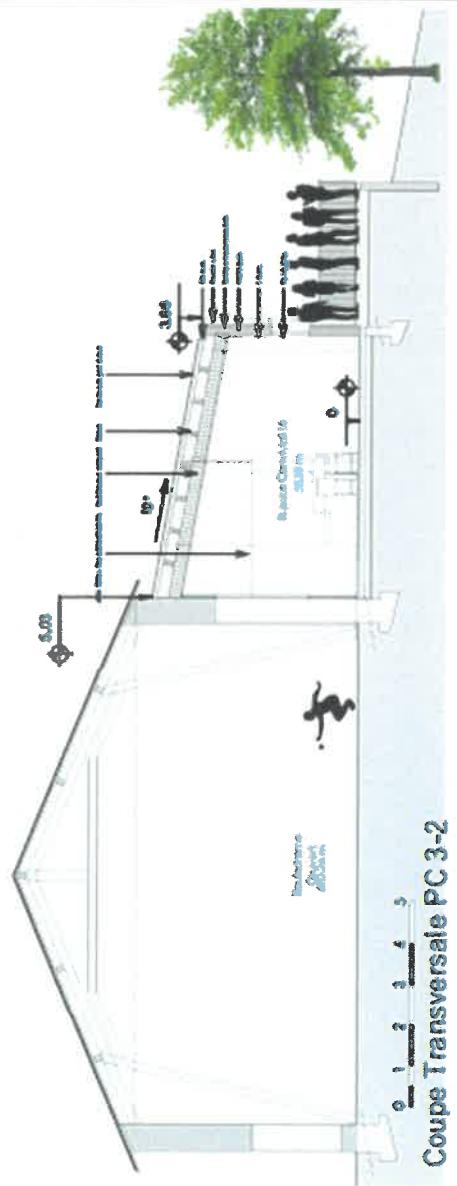
PC 39-8/PC 40-5



Coupes PROJET 1.100



Coupe Longitudinale PC 3-1



Coupe Transversale PC 3-2

VILLE DE PANAZOL

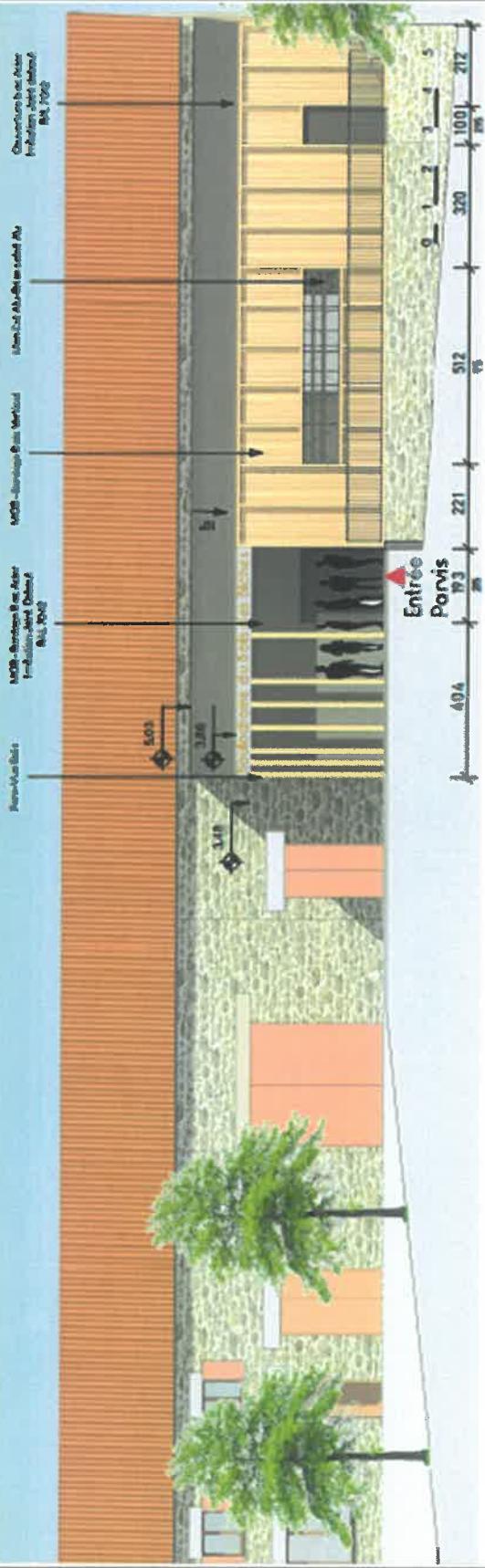
PC3

TEXTURA

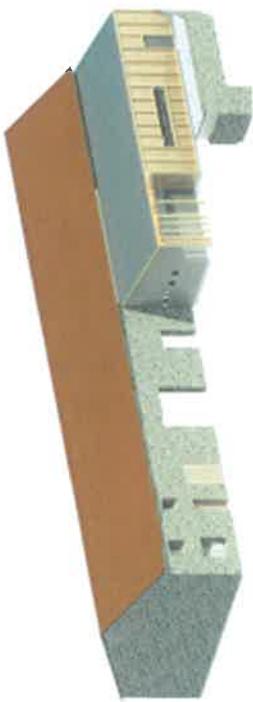
A small black triangle icon, likely a navigation or search symbol.

FAÇADES PROJET 1.100

Façade Sud - Entrée Principale



3D de Principe

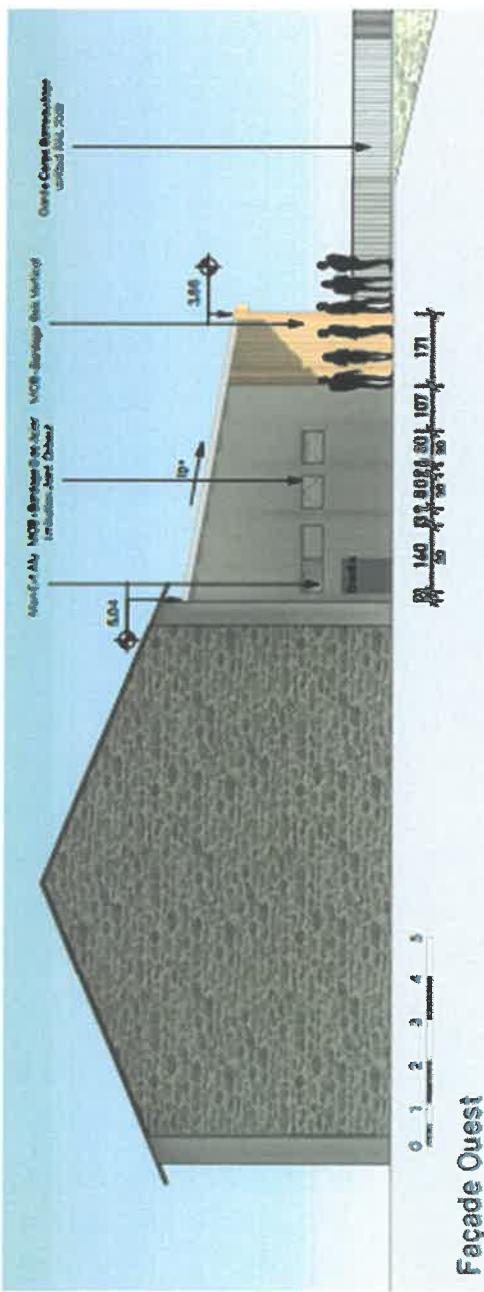


VILLE DE PANAZOL

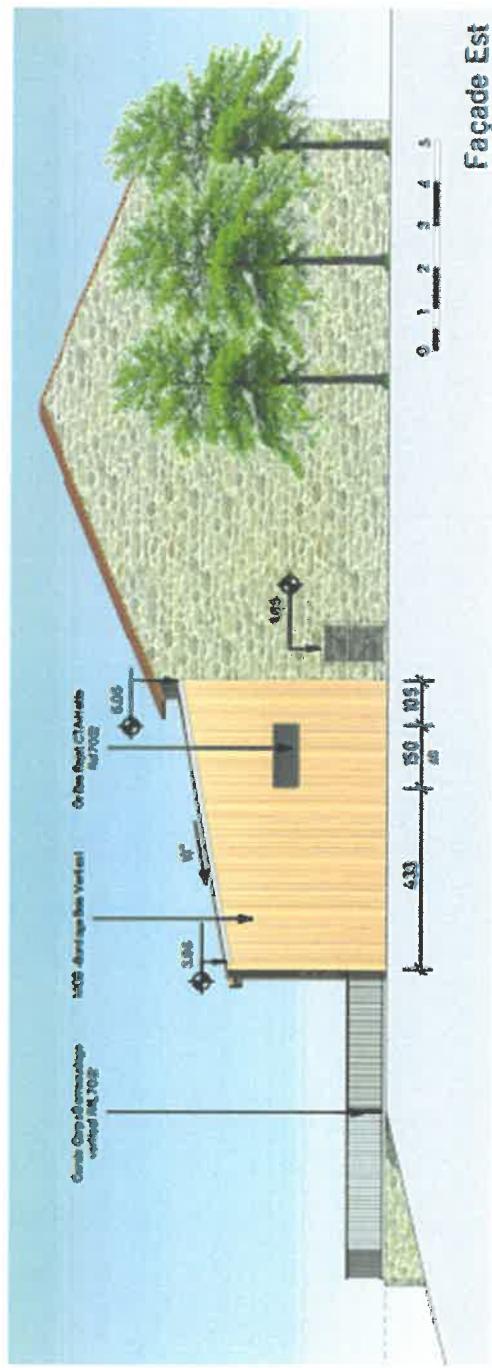
PC5B

FAÇADES PROJET 1.100

100



Façade Quest



Facade Est

VILLE DE PANAZOL

PC5C

TEXTURA



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB93

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/11/2025

Objet : Extension du boulodrome de la ferme du Bois des Biches

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 03/12/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 93-Extension du boulodrome de la ferme du Bois des Biches.pdf

Annexes :

1 - Délib 93-ANNEXE-Extention du boulodrome de la Ferme du bois des Biches.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20251128-DELIB93-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/12/2025